

30 avril 2003

03.330

Question Armand Blaser

Financement de la H 20: pour un peu plus de précisions lors de la session de mai 2003

Le Conseil d'Etat a récemment communiqué que la Confédération a donné son feu vert pour les projets routiers respectifs de contournement de Corcelles et d'évitement – première étape – de La Chaux-de-Fonds.

Les derniers montants arrêtés pour les travaux de la H20 font apparaître que la part à charge du canton devrait s'élever à 18,2 millions en regard d'un coût total de 36,6 millions de francs.

En 1995, dans son rapport au Grand Conseil à l'appui du projet, le Conseil d'Etat estimait la part cantonale à 7 millions de francs. C'est ce montant qui a également été communiqué à la population en vue de la votation de juin 1995. A noter que le projet initial comprenait un aménagement pour piétons et cyclistes séparé de la route, aménagement qui ne figure plus dans le projet actuellement retenu.

Deux questions principales:

- Le Conseil d'Etat ose-t-il se risquer à une mini-autocritique en admettant qu'il est venu devant le Grand Conseil, puis devant le peuple, avec un projet qui n'avait pas suffisamment été discuté avec la Confédération (par exemple la décision concernant les parts respectives de financement de la bretelle de la Combe-à-l'Ours pouvait être appréciée avec plus de rigueur entre les partenaires avant les décisions du Grand Conseil et du peuple)?
- Le Conseil d'Etat confirme-t-il qu'un crédit complémentaire devra être sollicité pour les aménagements "piétons/cyclistes", pourtant compris dans le projet initial, portant ainsi la part cantonale à environ trois fois celle votée par le peuple?

Trois questions subsidiaires:

- A partir de quel multiple entre le crédit initial voté par le peuple et le dernier coût réellement estimé avant le premier coup de pioche (ici, environ 3, en comprenant les aménagements "piétons/cyclistes") le Conseil d'Etat envisage-t-il de refaire voter le peuple?
- Dans le cas de la H20 (première étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds), le Conseil d'Etat envisage-t-il de commencer les travaux avant d'avoir l'assurance de disposer des crédits complémentaires?
- La dernière étape des travaux dans les Gorges du Seyon et la première étape de l'évitement de La Chaux-de-Fonds comprenaient tous deux, dans leur projet initial, des aménagements pour cyclistes dont les coûts étaient compris dans les crédits initiaux. Ils sont simplement biffés dans les projets finaux et appellent de nouveaux crédits dans le cadre de nouveaux projets. Le Conseil d'Etat peut-il affirmer qu'il mettra à l'avenir plus de sérieux dans l'élaboration des projets initiaux afin d'éviter cette pratique inélégante?